



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 1 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## APPROBATION

Approuvé par	Titre	Date	Signature
Karine Lacasse	Chef de service Logistique/ Logistics Manager	2024-1-26	

## VALIDATION

Validé par	Titre	Date	Signature
Denis Brousseau	Spécialiste Qualité / QA Specialist	2024-1-26	

## HISTORIQUE DES REVISIONS

Rev	Date	Révisé par/Revised by	Nature de la révision/Revision change
01	17-07-2023	Marc Turco	Significant update - Remplace D-ACH_07 rev 8, Complete review and update for AS9100D, AS13100 and AS9145 Including various updates of P&W requirements. Change in the method of generating purchase order by quality clause method.
02		D. Brousseau	Précision apportée sur les annexes pour les clauses des exigences qualité. Précision apportée sur les équipements de mesure à la section Étalonnage / Clarification given on measuring equipment in the Calibration section (Réf. : ASQR-01). Requis pour la sur-inspection à 100% des pièces à la suite d'une plainte client / Requirement for 100% over-inspection of parts following a customer complaint (Ref. : ASQR-01). Ajout d'un accès aux données OASIS & NADCAP du fournisseur / Added supplier data access OASIS & NADCAP (Ref. : AS13100, para. 4.3.4).

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE EN TOUT TEMPS, A LA DERNIÈRE VERSION, SUR NOTRE SITE INTERNET / THIS DOCUMENT IS AVAILABLE AT ALL TIMES, IN THE LATEST VERSION, ON OUR WEBSITE :  
[www.abipa-intl.com](http://www.abipa-intl.com)

Le symbole | est utilisé pour indiquer des modifications techniques et éditoriales par rapport à la version précédente de ce document /  
The symbol | is used to indicate technical or editorial changes from the previous issue of this specification.



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 2 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Objectif

L'objectif de cette instruction est de communiquer et de s'assurer que le prestataire externe comprend et applique les exigences qualité requises.

## Domaine d'application<sup>1</sup>

Il s'applique à tous les prestataires externes et à leurs fournisseurs pour les procédés, produits et services impliqués dans la réalisation des produits pour Abipa Canada Inc.

## Lexique et Abréviations

SMQ = Système de Management de la Qualité  
CofC = Certificat de Conformité  
AC = Action Corrective  
DMR = Rapport de produit non conforme  
PO = Bon de commande  
FAI = First Article Inspection  
FAIR = Rapport de premier article  
BT = Bon de Travail  
LTA = Long Term Agreement  
FOD = Foreign Object Damage

Par défauts les définitions applicables sont définies dans l'ordre de priorité suivante : ISO9000, ISO9001, AS9100, AS13100, AS9145 et les définitions spécifiques applicables des clients.

## Les Annexes

Les annexes SR\_002\_A01 (fr) et SR-002\_A01 (en) dressent la liste des clauses des exigences qualité qui doivent être respectées si applicables. Ces annexes sont incorporées à la fin du présent document.

## Documents de références

Les normes et exigences ci-dessous sont prises en compte pour déterminer les besoins qui peuvent être applicables et conformes aux contrats des clients sur les commandes d'achats d'Abipa.

## Objective

This instruction objective is to communicate and to ensure the external provider understands the applicable quality requirements.

## Scope<sup>1</sup>

It applies to all external service providers and their suppliers for the processes, products, and services involved in the realization of products for Abipa Canada Inc.

## Terms and abbreviations

SMQ = Système de Management de la Qualité  
CofC = Certificate of Conformity  
AC = Corrective Action  
DMR = Nonconforming report  
PO = Purchase order  
FAI = First Article Inspection  
FAIR = First Article Inspection report  
BT = Work order  
LTA = Long Term Agreement  
FOD = Foreign Object Damage

By default, the applicable definitions are defined in the following order of priority: ISO9000, ISO9001, AS9100, AS13100, AS9145, and the applicable customer-specific definitions.

## The Annexes

The annexes SR\_002\_A01 (fr) and SR\_002\_A01 (en) list the quality requirements clauses that must be respected if applicable. These annexes are incorporated at the end of this document.

## Reference documents

The standards and requirements below are taken into account to determine the needs that may be applicable and compliant with customer contracts on Abipa purchase orders.

<sup>1</sup> Ref AS13100 par 8.4.3.1



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 3 sur 16

Rédigé par : M.Turco

Normes de management de la qualité / Quality Management standards	
SAE AS9100D	QMS Requirements for aviation, space and defence organizations.
SAE AS9102B	Aerospace first article inspection requirements
ISO13485:2016	Medical devices – Quality management systems – Requirements for regulatory purposes
OP 1104/AC7004G	NADCAP Quality system Requirements
ISO9001:2015	Quality Management System requirements
ISO10012-2003	Measurement management systems – Requirements for measurement processes and equipment
Autres exigences qualité applicables / Other applicable quality Standards	
SAE J1739 :2009	Potential failure Mode & effect Analysis for ASD application
ANSI / NCSL Z540.3	Requirements for Calibration of measurement & test equipment
Exigences clients et réglementaires / Customers, statutory & regulatory requirements	
ASQR-01	Aerospace supplier quality requirements
SQOP-01-01	Supplier Quality Operating Procedure – PWC Supplementary Supplier Quality Requirements

## Exigences relatives au Système de Management de la Qualité (SMQ)

Le prestataire externe doit établir, documenter et maintenir un système de management de la qualité conforme aux normes applicables selon le type de prestataire externe défini dans la table 1. Si le prestataire externe n'est pas certifié à une de ces normes, Abipa Canada doit approuver son système qualité avant d'envoyer une commande.

Sur demande, le prestataire externe doit fournir un accès, en lecture seule, aux données pertinentes du système d'information en ligne des fournisseurs aérospatiaux (Oasis) et des bases de données Nadcap (par exemple; documents d'enregistrement, certifications, rapports et conclusions d'audit, actions correctives) à Abipa.

## Quality Management System (QMS) Requirements

The external provider shall establish, document, and maintain a quality management system that complies with the applicable standards according to the type of external service provider defined in Table 1. If the external provider is not certified to one of these standards, Abipa Canada shall approve its quality system before sending an order.

Upon request, the external provider shall provide access, in read-only, to relevant data within the Online Aerospace Supplier Information System (Oasis) and Nadcap databases (e.g., registration documentation, certifications, audit reports and findings, corrective actions) to Abipa.



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 4 sur 16

Rédigé par : M.Turco

Table 1

Fournisseur / Supplier	Description	Min. comply to SR_002 or registered	Other min. requirements Ref. SR_002_A01
Type 1A	Make to print (Subcontractor)	AS9100 compliant but not registered	Q02, Q03, Q06, Q07, Q08, Q09, Q17, Q18
Type 2A	Design & Manufacture	AS9100 compliant but not registered	N/A
Type 2B	Design only	AS9100D	N/A
Type 3	Distributor	AS9120B or AS9100D or ISO9001 or IATF16949	Q01, Q03
Type 4	Special process & NDT	Nadcap AC7004	Q01, Q05
Type 5	Raw Matl	ISO9001 :2015	Q01, Q04
Type 10	External Calibration or Laboratory Service Provider	ISO17025, ISO10012 or Nadcap AC7004	Q01, Q10
Type 11	Industry Standard Part	ISO9001 :2015	
Type 12	Casting & forging	AS9100D	Q01, Q03, Q04
Type X	Other	Not required	N/A

Ref to AS13100 Table 2, ASQR-01

Lorsque requis, les prestataires externes peuvent aussi démontrer la conformité aux exigences applicables de la norme AS13100 et AS9145.

### Qualification du prestataire externe

Initialement, une auto-évaluation doit être complétée par le Prestataire externe pour que Abipa obtienne les informations nécessaires de son SMQ. Sur la base de ces informations documentées, le Prestataire externe sera ajouté à la liste des Prestataires externes approuvés ASL d'Abipa incluant le statut d'approbation et la portée.

Si requis, le programme de management de la qualité y compris des procédures peuvent d'être requis par Abipa pour revue.

Tout nouveau prestataire externe doit être approuvé par le service Qualité d'Abipa. La méthode d'approbation peut être faite par un audit qualité, une vérification des approbations du prestataire externe

When required, external providers may also demonstrate compliance with the applicable requirements of AS13100 and AS9145.

### Qualification of the external provider

Initially, a self-assessment must be completed by the External Provider so that Abipa obtains the necessary information from its QMS. Based on this documented information, the External Provider will be added to Abipa's list of ASL Approved Suppliers list including approval status and scope.

If required, the quality management program including procedures may be required by Abipa for review.

Any new external provider must be approved by Abipa's Quality department. The approval method can be performed by a quality audit, a verification of the approval of the external provider as well as its history,



## Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 5 sur 16

Rédigé par : M.Turco

ainsi que son historique ou un questionnaire préliminaire selon l'impact sur le produit final.

or a preliminary questionnaire depending on the impact on the final product.

### Audit externe sur site

À la suite de l'auto-évaluation effectuée par le Prestataire externe, un agent qualité d'Abipa ou un auditeur externe mandaté par Abipa peut procéder à une vérification sur site pour évaluer la capacité du Prestataire externe à répondre aux exigences applicables.

Dans le cas d'un audit sur site, les écarts seront traités selon le tableau suivant pour les DMR et un plan d'action devra être convenu avec l'Abipa :

### On-site external audit

Following the self-assessment carried out by the External Provider, Abipa quality agent or an external auditor mandated by Abipa may carry out an on-site verification to assess the External Provider's ability to meet the applicable requirements.

In the case of an on-site audit, the deviations will be treated according to the following table for the DMRs, and an action plan will have to be agreed with Abipa:

Type d'action corrective (AC) demandée / Type of corrective action (CA) requested	Définition de l'action / Definition of action	Délai de réponse / Response time
Majeure <i>Major</i>	Action corrective de mise en conformité, si le problème peut se répercuter chez les clients d'Abipa, s'il porte atteinte à la fonctionnalité de la pièce (dimensionnelle, matière, caractéristiques clé, etc...).	Immédiatement si l'anomalie engage la responsabilité d'Abipa auprès de ses clients, ou sous un délai court décider avec Abipa (1 semaine max, voire 48h s'il y a un impact sur les clients d'Abipa).
Mineure <i>Minor</i>	Action corrective de mise en conformité, si le problème ne concerne qu'Abipa et son prestataire externe, s'il ne met pas en cause la conformité du produit.	Sous 1 mois ou sous un délai décidé avec Abipa.
OA Opportunité d'amélioration <i>OI Opportunities for improvement</i>	Action d'amélioration peut être suggérée par Abipa pour améliorer la qualité du produit, sa livraison ou la performance générale.	Délai décidé par le prestataire externe.

Le Prestataire externe est responsable de la gestion de la qualité de ses fournisseurs et sous-traitants. Le Prestataire externe doit appliquer les contrôles

The External Provider is responsible for managing the quality of his suppliers and subcontractors. The External Provider must apply the appropriate controls,



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 6 sur 16

Rédigé par : M.Turco

appropriés pour s'assurer que les exigences de cette instruction soient respectées<sup>2</sup>.

to ensure that the requirements of this instruction are met<sup>2</sup>.

Une approbation d'Abipa et/ou de ses clients directs ne libère pas le Prestataire externe de ses responsabilités pour répondre à toutes les exigences et spécifications. Toute exception ou autre exigence doit être soumise pour approbation via une demande de dérogation<sup>3</sup> avant exécution.

Approval by Abipa and/or its direct customers does not release the External Provider from its responsibilities to meet all requirements and specifications. Any exceptions or other requirements must be submitted for approval via a waiver<sup>3</sup> request before execution.

## Export Control et CGP

Les prestataires externes impliqués dans la production de pièces militaires doivent être approuvés ITAR ou CGP et doivent se conformer au DFAR 252.872-1.

## Export Control et CGP

External providers involved in the production of military parts must be ITAR or CGP-approved and must comply with DFAR 252.872-1.

Une copie du certificat devra être fournie à Abipa.

A certificate copy shall be communicated to Abipa.

## Confidentialité

Toute information confidentielle qu'Abipa fait parvenir à un prestataire externe externe doit être utilisée seulement par des entreprises autorisées. Si des informations doivent être divulguées à une tierce partie, Abipa doit en donner l'accord.

## Confidentiality

Any confidential information that Abipa sends to an external provider must be used only by authorized companies. If information is to be disclosed to a third party, Abipa must give consent.

## Cybersécurité

Les prestataires externes doivent assurer une sécurité adéquate pour les "systèmes d'information des entrepreneurs couverts", y compris la mise en œuvre des contrôles de sécurité du National Institute of standard and Technology (NIST) SP 800-171, au besoin. Un "système d'information de sous-traitant couvert" est un système d'information non classifié détenu ou exploité par ou pour un sous-traitant, et qui traite, stocke ou transmet également des informations de défense couvertes.

## Cybersecurity

External providers must maintain adequate security for "Covered Contractors' Information Systems", including implementing National Institute of Standards and Technology (NIST) SP 800-171 security controls, as required. A "Covered Contractor Information System" is an unclassified information system owned or operated by or for a Contractor that also processes, stores or transmits Covered Defense Information.

Les sous-traitants doivent signaler les cyberincidents à Abipa et au DoD sur <https://dibnet.dod.mil> dans les 72 heures suivant la découverte, et les sous-traitants doivent fournir le numéro de rapport d'incident, automatiquement attribué par le DoD, au maître d'œuvre (ou au niveau supérieur suivant), sous-traitant dès que possible. Les entrepreneurs doivent également procéder à un examen des preuves de compromission, isoler et soumettre les logiciels malveillants conformément aux instructions fournies par l'agent de négociation des contrats, conserver et protéger les images de tous les systèmes d'information touchés connus et les données de surveillance/de capture de paquets pertinentes pendant au moins 90 jours pour les Examens par le DoD et fourniture au DoD d'un accès aux informations ou équipements supplémentaires nécessaires pour effectuer une analyse d'investigation détaillée.

Contractors must report cyber incidents to Abipa and the DoD at <https://dibnet.dod.mil> within 72 hours of discovery, and contractors must provide the incident report number, automatically assigned by the DoD, to the prime contractor (or next higher level), subcontractor as soon as possible. Contractors must also perform a review for evidence of compromise, isolate and submit malware in accordance with instructions provided by the contracting officer, retain and protect images of all known affected information systems and data from relevant packet capture/monitoring for at least 90 days for DoD reviews and providing DoD with access to additional information or equipment needed to perform forensic analysis.

<sup>2</sup> Ref AS9100D par 8.4.1 (m,k).

<sup>3</sup> Ref AS9100D par 8.4.3 9k) and 8.4.2 9d) note 1.



## Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 7 sur 16

Rédigé par : M.Turco

LOI 25 au Canada et la Loi 64 pour la protection des renseignements personnels s'appliquent. Avec les usines en Europe aussi le GPRD s'applique.

LAW 25 in Canada and Law 64 for the protection of personal information apply. With factories in Europe also the GPRD applies.

### Droit d'accès<sup>4</sup>

Le prestataire externe doit donner accès à ses locaux et ceux de ses fournisseurs et sous-traitants à un représentant d'Abipa, son principal client et les organismes de réglementation, pour déterminer et vérifier les procédures, les dossiers, la documentation du système de qualité. Ceci inclut le droit de vérifier la conformité du produit et des services achetés aux exigences de la commande, incluant le pouvoir de demander des mesures correctives sur tout lieu de fabrication.

### Right of Entry<sup>4</sup>

The external service provider must give access to these premises and those of these suppliers and subcontractors to a representative of Abipa, its main customer, and the regulatory bodies, to determine and verify the procedures, files, and documentation of the quality system. This includes the right to verify the conformity of the product and services purchased with the requirements of the order, including the power to request corrective measures at any place of manufacture.

Abipa se réserve le droit d'auditer ses prestataires externes afin de vérifier la conformité aux exigences applicables. Le niveau et la fréquence de ces audits dépendent des résultats de l'évaluation des performances des prestataires externes et des obligations contractuelles et réglementaires applicables.

Abipa reserves the right to audit its external service providers to verify compliance with applicable requirements. The level and frequency of these audits depend on the results of the performance evaluation of the external service providers and the applicable contractual and regulatory obligations.

Lorsque l'accès est restreint en raison d'exigences techniques en matière de contrôle des exportations ou de problèmes de propriété intellectuelle de l'organisation, le fournisseur externe doit faciliter la tâche pour permettre au client ou à l'organisme de réglementation de remplir son mandat.

Where access is restricted due to export control technical requirements or organization intellectual property concerns, the external provider shall facilitate allowing the customer or regulatory agency to fulfill their mandate.

### Sécurité du produit

Les processus en place du prestataire externe doivent garantir que les questions de sécurité du produit et de fonctionnement incluant les informations documentées connexes sont contrôlées. Le prestataire externe doit signaler à l'Abipa dans les 24 heures suivant la vérification, tout ce qui peut affecter le fonctionnement sûr et fiable du produit identifié à n'importe quelle étape du cycle de vie du produit.

### Product Safety

The external provider's processes in place must ensure that product safety and operational issues including related documented information are controlled. The external provider shall report to Abipa within 24 hours of verification, anything that can affect the product's safe and reliable operation identified at any stage in the product's life.

Le Prestataire externe doit s'assurer de sensibiliser ses employés à l'importance de la sécurité des produits et leur contribution pour garantir que les produits sont fabriqués, transformés, inspectés et manipulés de manière sûre et responsable lorsqu'ils sont en leur possession.

The External Service Provider must ensure that its employees are made aware of the importance of product safety and their contribution to ensuring that products are manufactured, processed, inspected, and handled in a safe and responsible manner when in their possession.

<sup>4</sup> Ref AS13100 par 4.2.1





# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 8 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Comportement éthique<sup>5</sup>

Le Prestataire externe doit être conscient d'avoir mis en place des pratiques et des politiques éthiques pour s'assurer que la qualité et la sûreté des produits sera maintenue pendant le cycle de vie des produits et services.

Le contenu n'est pas limité et peut prendre en compte les éléments de culture de l'organisation, les valeurs, la vision, mission, le style de gestion, y compris les lois et règlements en vigueur.

Le prestataire externe est responsable d'assurer la sensibilisation de ses parties intéressées par la communication d'une information documentée et par l'adoption d'un comportement éthique.

## Prévention des produits contrefaits<sup>6</sup>

Les produits ne doivent pas être utilisés, déclarés et falsifiés comme neuf.

Le Prestataire externe est responsable d'assurer que le processus de contrôle à la réception des pièces, des composants, des matières premières et de sous-ensemble est capable de détecter si les produits sont contrefaits (ex : revue des certificats pour assurer la traçabilité d'origine et le client OEM) avant que les produits soient acceptés, mis en inventaire, utilisés dans la fabrication et/ou distribués.

Le Prestataire externe doit avoir un programme de prévention afin de répondre aux exigences de AS9100, AS13100 et AS6174 au minimum pour le matériel de contrefaçon pour assurer l'acquisition de matériel authentique et conforme.

Le Prestataire externe est responsable du contrôle de produits de contrefaçon comme suit :

- Identifier ces pièces avec un tag
- Mettre ces articles dans la quarantaine
- Faire une enquête pour confirmer l'authenticité des documents et pièces.
- Informer ABIPA d'avoir trouvé les pièces de contrefaçon et de quel bon de commandes spécifiques elles pourraient provenir.

Le prestataire externe doit s'assurer que le processus de prévention des pièces contrefaites comprend un mécanisme de signalement au représentant des achats d'Abipa dans les 24 heures suivant sa confirmation.

## Ethical Behaviour<sup>5</sup>

The External Provider must be aware of having implemented ethical practices and policies to ensure that the quality and safety of the products will be maintained during the life cycle of the products and services.

The content is not limited and may take into account elements of the organization's culture, values, vision, mission, and management style, including applicable laws and regulations.

The external service provider is responsible for ensuring the awareness of its interested parties by communicating documented information and adopting ethical behavior.

## Prevention of counterfeit products<sup>6</sup>

Products must not be used, declared, and tampered with as new.

The External Provider is responsible for ensuring that the control process upon receipt of parts, components, raw materials and subassemblies is capable of detecting whether the products are counterfeit (e.g., review of certificates to ensure traceability of origin and the OEM customer) before the products are accepted, put into inventory, used in manufacturing and/or distributed.

The External Provider must have a prevention program to meet the requirements of AS9100, AS13100 and AS6174 at least for counterfeit material to ensure the acquisition of authentic and compliant material.

The External Provider is responsible for checking counterfeit products as follows:

- Identify these parts with a tag
- Quarantine these items
- Conduct an investigation to confirm the authenticity of documents and exhibits.
- Inform ABIPA of having found the counterfeit parts and from which specific purchase order they could have come.

The external provider must ensure that the process for preventing counterfeit parts includes a mechanism for reporting to the Abipa purchasing representative within 24 hours of its confirmation.

<sup>5</sup> Ref AS9100D par 8.4.3 (m)

<sup>6</sup> Ref AS9100D par 8.4.3 (k), 8.1.4, AS131000 par 8.1.4.1





## Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 9 sur 16

Rédigé par : M.Turco

Si requis, le Prestataire externe doit avoir une méthode de contrôle de l'obsolescence des produits en fonction du cycle de vie du produit incluant les produits périssables.

Si la traçabilité ne peut pas être obtenue pour un produit acheté, ce produit ne doit pas être incorporé à la fabrication de produit, sauf autorisation écrite de ABIPA.

### Communication

Toutes les communications officielles doivent être documentées et communiquées par courriel avec l'acheteur de ABIPA.

Toute question touchant la qualité du produit ou le statut de livraison sera discuté avec l'acheteur d'Abipa. Cela peut inclure la propriété, les changements de fabrication, la délocalisation de l'usine, le changement de processus, de produits de changement, de techniques d'inspection pour les produits<sup>7</sup>.

Pour les contrats/commande d'Abipa, la communication directe entre les Prestataires externes et les clients d'origine n'est pas permise, sauf autorisation par écrit d'Abipa.

Le Prestataire externe doit communiquer toute Non-conformité reçue de son registraire afin d'en évaluer l'impact et les risques potentiels pour Abipa.

### Revue de contrat (Bon de commande)

Toute fabrication de produit ou services fait l'objet d'une commande d'achat (purchase order = PO). Ce document comprend les informations suivantes :

- Le numéro de la commande et Date/Rev
- Le numéro du bon de travail Abipa auquel est rattachée la commande
- Le numéro d'identification des pièces de la commande et Rev.
- La quantité de pièces de la commande
- Le type de prestation à effectuer
- Les références aux spécifications client et leurs révisions (via l'index RSI)
- La date(s) de livraison requise
- Le numéro de série (si applicable)
- Clause(s) qualité

Il est de la responsabilité du prestataire externe de répondre aux exigences prescrites à la commande d'achat.

If required, the External Provider must have a method for checking the obsolescence of products according to the life cycle of the product, including perishable products.

If traceability cannot be obtained for a purchased product, this product must not be incorporated into the manufacture of the product unless authorized in writing by ABIPA.

### Communication

All official communications must be documented and communicated by email with the ABIPA buyer.

Any questions regarding product quality or delivery status will be discussed with the Abipa buyer. This may include ownership, manufacturing changes, factory relocation, process change, change of products, and inspection techniques for products<sup>7</sup>.

For Abipa contracts/orders, direct communication between External Service Providers and original customers is not permitted unless authorized in writing by Abipa.

The External Provider must communicate any non-compliance received from its register in order to assess the impact and potential risks for Abipa.

### Contract review (purchase order)

Any manufacturing of products or services is subject to a purchase order (purchase order = PO). This document includes the following information:

- Order number and Date/Rev
- The number of the Abipa work order to which the order is attached
- The identification number of the parts of the order and Rev.
- The quantity of parts of the order
- The type of service to be performed
- References to customer specifications and their revisions (via the RSI index)
- The required delivery date(s)
- The serial number (if applicable)
- Quality clause(s)

It is the responsibility of the external provider to meet the requirements prescribed in the purchase order.



## Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 10 sur 16

Rédigé par : M.Turco

Le prestataire externe engage sa responsabilité à fournir des produits conformes (incluant les pièces qui ont été achetées ou sous-traitées à n'importe quel niveau que ce soit) aux exigences techniques et qualitatives fixées par Abipa.

Lors de la réception de la commande, le Prestataire externe doit transmettre à Abipa l'accusé de réception. Dans le cas d'une non-réponse dans un délai de 2 jours ouvrables, Abipa va considérer que le contrat a été accepté.

### Gestion des changements<sup>8</sup>

L'acheteur doit être contacté par écrit pour toutes modifications concernant le produit ou le procédé de production.

Le prestataire externe doit obtenir l'autorisation d'Abipa via une demande de dérogation avant de lancer la production incluant les changements.

Si une modification est effectuée, un FAIR ou Delta FAIR doit être rédigé.

Le prestataire externe doit avertir Abipa pour tout changement :

- De propriétaire.
- D'emplacement de production.
- De procédé de réalisation.
- Sur le produit.
- De méthode d'inspection.
- De changement organisationnel incluant la personne responsable de la Qualité.
- De certification.
- Une spécification technique sur un document pourrait entraîner une non-conformité.
- Un manque de clarté ou de définition dans le dessin ou d'une spécification.
- Une proposition de changement peut être appliquée pour améliorer la qualité du produit, sa fabrication ou sa fiabilité.

Pour un changement de procédé, produit ou service incluant un changement de fournisseurs externes ou un changement de location de production, le prestataire externe doit préalablement obtenir l'approbation d'Abipa

Le prestataire externe doit avoir un système qui assure que chaque changement de dessins, spécifications, méthode de tests et changement dans le PO est systématiquement identifié lors de la réception du PO d'Abipa.

The external service provider is responsible for providing products that comply (including parts that have been purchased or subcontracted at any level whatsoever) with the technical and quality requirements set by Abipa.

Upon receipt of the order, the External Provider must send it to Abipa acknowledgment. In the case of a non-response within 2 working days, Abipa will consider that the contract has been accepted.

### Change Management<sup>8</sup>

The buyer must be contacted in writing for any modifications concerning the product or the production process.

The external provider must obtain Abipa's authorization via a waiver request before launching production including the changes.

If a change is made, a FAIR or delta FAIR must be written.

The external service provider must notify Abipa of any changes:

- From owners.
- Production location.
- Production process.
- On the product.
- Inspection method.
- Organizational change including the person responsible for quality.
- Certification.
- A technical specification on a document could lead to non-compliance.
- A lack of clarity or definition in the drawing or specification.
- A proposal for change can be applied to improve the quality of the product, its manufacture, or its reliability.

For a change in a process, product, or service including a change in their external providers or a change in production location, the external provider must first obtain Abipa's approval.

The external provider must have a system that ensures that each change in drawings, specifications, test methods, and change in the PO is systematically identified when receiving the PO from Abipa.

<sup>8</sup> Ref AS9100D par 8.4.3 (k)



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 11 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Transfer de Production<sup>9</sup>

Le prestataire externe ne doit pas sous-traiter la commande d'Abipa ou une partie de celle-ci, à aucun niveau que ce soit, sans avoir eu au préalable l'autorisation d'Abipa par une demande de dérogation écrite.

### Prestataire externe approuvé par les Clients d'origine d'Abipa.

Lorsqu'un prestataire externe est autorisé à utiliser un sous-traitant, il doit :

- Vérifier que le sous-traitant a les certifications et approbations nécessaires à la réalisation de la prestation.
- Transférer les documents de travail à cet autre prestataire externe afin de respecter la traçabilité.
- Mettre en place un système de contrôle du produit et/ou service sous-traité.
- Fournir à Abipa le certificat de conformité du sous-traitant utilisé.

Conformément à la section 8.4.3 de AS9100D, le prestataire externe doit analyser et extraire les exigences et les caractéristiques clés devant être communiquées aux prestataires externes et sous-traitants de niveau inférieur.

De manière générale, le prestataire externe d'Abipa doit communiquer les exigences du présent document aux autres prestataires externes auxquels il fait appel.

Si l'information est inconnue ou si un Prestataire externe n'est pas approuvé, une demande d'utilisation doit être faite à Abipa AVANT l'utilisation de ce Prestataire externe.

### Gestion des informations documentées.

Le prestataire externe doit conserver l'ensemble des enregistrements attestant de la conformité et de la qualité d'un produit pour une période minimale de 10 ans dans des conditions sécuritaires. Le prestataire externe doit également communiquer cette exigence à ses éventuels prestataires externes ou sous-traitants.

Avant de détruire un document concernant un bon de commande de Abipa, le prestataire externe doit recevoir une autorisation écrite, et doit en faire la demande un mois avant. Pour le client Safran / Boeing : Tous les fichiers électroniques envoyés doivent être contrôlés selon SREQ-SLS-014.

## Work Transfert<sup>9</sup>

The external service provider must not subcontract Abipa's order or any part of it, at any level whatsoever, without having previously obtained Abipa's authorization by means of a written waiver request.

### External Service Provider Approved by Abipa's original Customers.

When an external provider is authorized to use a subcontractor, he must:

- Check that the subcontractor has the necessary certifications and approval to perform the service.
- Transfer working documents to this other external service provider in order to respect traceability.
- Set up a control system for the product and/or subcontracted service.
- Provide Abipa with the certificate of conformity of the subcontractor used.

According to section 8.4.3 of AS9100D, the external supplier must analyze and extract the requirements and the key characteristics to be communicated to the external supplier and lower-level subcontractors.

In general, Abipa's external service provider must communicate the requirements of this document to the other external service providers it uses.

If the information is unknown or if an External Provider is not approved, a request for use must be made to Abipa BEFORE using this External Provider.

### Management of documented information.

The external provider must keep all the records attesting to the conformity and quality of a product for a minimum period of 10 years under safe conditions. The external service provider must also communicate this requirement to any external service providers or subcontractors.

Before destroying a document concerning Abipa purchase order, the external service provider must receive written authorization, and must request it one month before. For the Safran / Boeing customer: All electronic files sent must be checked according to SREQ-SLS-014.

<sup>9</sup> Ref AS9100D par 8.4.2 9g) et 8.4.1



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 12 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Étalonnage

Le Prestataire externe doit établir et maintenir un système d'étalonnage pour ses équipements de mesure et d'essai qui répondent aux exigences de la norme ISO 10012 comme minimum et/ou ANSI / NCSL Z540.3 ou ISO17025.

Le fournisseur doit sélectionner des équipements de surveillance et de mesure avec un rapport de précision minimum de 4 pour 1 (tolérance du produit par rapport à la tolérance de l'équipement); sauf indication contraire.

Le Prestataire externe doit aviser promptement ABIPA de toute condition hors tolérance découverte sur ses équipements de mesure et d'essai qui peut affecter la qualité des produits déjà expédiés chez ABIPA.

## Identification et Traçabilité (Gestion de configuration)

Le prestataire externe doit réaliser le produit selon la configuration écrite sur le PO et selon la dernière version des plans techniques et des spécifications client.

Identification et traçabilité :

Le prestataire externe doit assurer la traçabilité des produits qui lui sont confiés tout au long des procédés à réaliser.

Le prestataire externe doit tenir à jour l'identification et la configuration du produit afin d'identifier tout écart entre la configuration réelle et la configuration approuvée.

Lorsque des moyens sont utilisés pour matérialiser des acceptations (étampes, signatures ...) le prestataire externe doit définir et décrire la maîtrise de ces moyens.

## Réception du produit

A la réception du produit, le prestataire externe doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour conserver la traçabilité du produit tout au long de son processus.

Les pièces doivent ensuite être correctement protégées pour le transport et la manipulation chez le prestataire externe afin d'éviter tout dommage sur les pièces. À cet effet, les équipements de protection fournis par Abipa (caps de protection, filets ...) peuvent être utilisés par les sous-traitants.

## Calibration

The External Service Provider must establish and maintain a calibration system for its measurement and test equipment that meets the requirements of ISO 10012 as a minimum and/or ANSI / NCSL Z540.3 or ISO17025.

The supplier shall select monitoring and measurement equipment with a minimum accuracy ratio of 4 to 1 (product tolerance to equipment tolerance); unless otherwise specified.

The External Service Provider must promptly notify ABIPA of any out-of-tolerance condition discovered on its measurement and test equipment that may affect the quality of products already shipped to ABIPA.

## Identification and Traceability (Configuration Management)

The external service provider must produce the product according to the configuration written on the PO and according to the latest version of the technical plans and customer specifications.

Identification and traceability:

The external service provider must ensure the traceability of the products entrusted to it throughout the processes to be carried out.

The external service provider must keep the identification and configuration of the product up to date in order to identify any discrepancy between the actual configuration and the approved configuration.

When means are used to materialize acceptances (stamps, signatures, etc.), the external service provider must define and describe the control of these means.

## Product Receiving

Upon receipt of the product, the external service provider must take all the necessary measures to maintain the traceability of the product throughout its process.

The parts must then be properly protected for transport and handling at the external service provider to avoid any damage to the parts. To this end, the protective equipment provided by Abipa (protective caps, nets, etc.) may be used by the subcontractors.



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 13 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Matériel et équipements fournis par Abipa

Lorsqu'applicable, le prestataire externe doit réaliser la commande avec le matériel fourni par Abipa.

Tout équipement fourni par Abipa aux prestataires externes afin de protéger le produit, pour que celui-ci réalise le produit dans de bonnes conditions ou pour que celui-ci puisse mesurer la bonne réalisation de son opération, est toujours la propriété d'Abipa. Le prestataire externe en a la responsabilité de sa réception à la réexpédition chez Abipa. Une perte ou un endommagement de cet équipement engagera la responsabilité du prestataire externe et doit être immédiatement rapporté au service qualité et/ou achat.

## Contrôle finale, inspection visuelle

Toutes les pièces expédiées chez Abipa doivent faire l'objet d'un contrôle qualité final attestant la conformité aux spécifications/ dessins. Un contrôle visuel doit être réalisé sur **100%** des pièces.

À la suite d'une plainte client et lors de la mise en œuvre de l'action corrective, pour garantir l'efficacité, le fournisseur doit avoir en place un processus documenté pour s'assurer qu'une sur-inspection à 100% est effectuée sur les pièces dont les caractéristiques présentent des déviations **pendant un minimum de trois prochains lots consécutifs** suivant de production du numéro de pièce impacté.

Le prestataire externe doit s'assurer de ne contaminer aucune pièce avec des corps étrangers (F.O.D.)

## Programme FOD

Le Prestataire externe est responsable de mettre en place un programme de prévention des dommages par l'introduction de débris de corps étrangers (FOD) pour les pièces fabriquées qui répond aux exigences de AS9146. Le FOD est toute substance, de débris ou de corps étranger, qui peut potentiellement causer des dommages aux utilisateurs finaux, ce programme comprend, mais n'est pas limité, tout article libre, pièces de ferraille et de pièces d'essai de produits, pièces mixtes, copeaux métalliques, tag, etc.

## Préservation des produits

Tous les lots de pièces doivent être correctement emballés afin d'éviter tout endommagement pendant le transport. La bonne pratique consiste à renvoyer les pièces dans un emballage exempt de contaminant, du même type que celui dans lequel elles sont arrivées.

## Materials and equipment provided by Abipa

When applicable, the external service provider must carry out the order with the equipment provided by Abipa.

Any equipment provided by Abipa to external service providers to protect the product, so that the latter can produce the product in good condition or so that the latter can measure the successful completion of its operation, is always the property of Abipa. The external service provider is responsible for it from receipt to reshipment to Abipa. Loss or damage to this equipment will engage the responsibility of the external service provider and must be immediately reported to the quality and/or purchasing department.

## Final check, visual inspection

All parts shipped to Abipa must undergo a final quality control certifying compliance with the specifications/drawings. A visual check must be carried out on **100%** of the parts.

Following a customer Escape and when implementing the corrective action, to ensure effectiveness, the supplier must have a documented process in place to ensure that 100% over-inspection is carried out on parts whose characteristics present deviations **for a minimum of three consecutive batches** following production of the impacted part number.

The external service provider must ensure that no part is contaminated with foreign bodies (F.O.D.)

## FOD Program

The External Provider is responsible for implementing a damage prevention program through the introduction of foreign body debris (FOD) for the manufactured parts that meet the requirements of AS9146. FOD is any substance, debris, or foreign object, that can potentially cause harm to end users, this program includes, but is not limited to, any free item, scrap parts and product test parts, mixed parts, metal shavings, tags, etc.

## Product preservation

All batches of parts must be properly packaged to prevent damage during transport. A good practice is to return parts in contaminant-free packaging of the same type in which they arrived.



# Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 14 sur 16

Rédigé par : M.Turco

## Matériaux provenant de zones de conflits

Les prestataires externes de matière doivent également, de la meilleure façon possible, se conformer au règlement Dodd-Frank Section 1502 concernant les minéraux issus des régions en conflit telle la RDC.

## Gestion des produits non conformes

Le prestataire externe doit mettre en place et maintenir un processus de gestion des non-conformités. Ce processus doit inclure la notion de contrôle du produit contrefait ou suspecté de contrefaçon et prévenir la réintégration de ce produit dans la chaîne d'approvisionnement.

Pour toutes ces exigences, l'absence de documentation, ou une documentation incomplète peut être considérée comme une non-conformité et un rapport de non-conformité sera adressé au prestataire externe.

Le prestataire externe doit identifier et isoler la pièce afin d'empêcher son utilisation.

S'il s'agit d'une anomalie mineure (c'est-à-dire, facilement retouchable par le prestataire externe lui-même et/ou conformément à la spécification du client) le prestataire externe peut procéder à la remise en condition de la pièce.

S'il s'agit d'une anomalie majeure, le prestataire externe avertit Abipa et attend son autorisation pour intervenir sur le produit. Si cette pièce est retournée chez Abipa, elle doit être étiquetée « non conforme » et séparée des autres pièces le cas échéant.

### Cas particulier pour les prestataires externes d'usinage :

Abipa autorise 1 pièce de rebut matériel lors du premier lot de production, sauf avis contraire. De manière générale, les pièces doivent être étiquetées « non conforme » et la description de la non-conformité écrite sur l'étiquette de la pièce. Il revient à Abipa la décision de rebuter ou non ses pièces.

### Non conformité détectée chez le prestataire externe dont la cause est imputable à Abipa

Le prestataire externe doit identifier et isoler la pièce afin d'empêcher son utilisation. Il doit dresser un rapport de non-conformité et le communiquer à Abipa. Il doit attendre l'accord d'Abipa avant de libérer la pièce.

## Materials from conflict zones

External providers must also, in the best possible way, comply with the Dodd-Frank Section 1502 regulation concerning minerals from conflict regions such as the DRC.

## Management of non-conforming products

The external provider shall define and maintain a nonconformity management process. This process must include the notion of controlling the counterfeit or suspected counterfeit products and preventing the reintegration of these products into the supply chain.

For all these requirements, the absence of documentation, or incomplete documentation may be considered as non-compliance and a non-conformity report will be sent to the external provider.

The external service provider must identify and isolate the part to prevent its use.

If it is a minor anomaly (that is to say, easily correctable by the external service provider itself and/or in accordance with the customer's specification) the external service provider can restore the part.

If it is a major anomaly, the external service provider notifies Abipa and awaits its authorization to intervene on the product. If this part is returned to Abipa, it must be labeled "non-compliant" and separated from other parts if applicable.

### Special case for external machining service providers:

Abipa allows 1 piece of material scrap during the first production batch unless otherwise specified. In general, parts should be labeled "nonconforming" and the description of the nonconformity written on the part label. It is up to Abipa to decide whether or not to reject his pieces.

### Non-compliance detected at the external service provider whose cause is attributable to Abipa

The external service provider must identify and isolate the part to prevent its use. He must draw up a non-conformity report and communicate it to Abipa. He must wait for Abipa's agreement before releasing the part.





## Exigences Qualité Fournisseurs Supplier Quality requirements

SR\_002 Rev 02

Date d'approbation :  
17-07-2023

Page 15 sur 16

Rédigé par : M.Turco

Si cette pièce est retournée chez Abipa, elle doit être étiquetée « non conforme » et séparée des autres pièces le cas échéant.

If this part is returned to Abipa, it must be labeled "non-compliant" and separated from other parts if applicable.

### Non conformité détectée chez Abipa, ou chez les clients d'Abipa, dont la cause est imputable au prestataire externe

### Non-compliance detected at Abipa, or at Abipa's customers, the cause of which is attributable to the external service provider

Un rapport de non-conformité est envoyé au prestataire externe avec une demande d'action corrective si nécessaire. Ceci constitue un « escape » qui entre en compte dans le calcul de l'indicateur qualité « Conformité des pièces ».

A non-conformity report is sent to the external service provider with a request for corrective action if necessary. This constitutes an "escape" which is considered in the calculation of the "Parts conformity" quality indicator.

Dès la réception d'un rapport de produit défectueux (DMR), le prestataire externe doit mettre en place une action de retenue (contingence) afin d'éviter la propagation ou la répétition de la non-conformité.

Upon receipt of a discrepant material report (DMR), the external service provider must put in place a containment action (contingency) to avoid the propagation or repetition of nonconformity.

Elle doit être mise en place sous 5 jours pour un AC mineur, immédiatement pour un AC majeur.

It must be implemented within 5 days for a minor AC, and immediately for a major AC.

Si l'action de mise en conformité est effectuée par Abipa par une retouche, Abipa se réserve le droit de retourner les coûts engendrés au prestataire externe. Une estimation sera faite par Abipa et communiquée au prestataire externe pour approbation avant de procéder à la réparation.

If the compliance action is carried out by Abipa by retouching, Abipa reserves the right to return the costs incurred to the external service provider. An estimate will be made by Abipa and communicated to the external service provider for approval before proceeding with the repair.

Dans le cas contraire :

- Les pièces sont retournées chez le prestataire externe à sa charge pour une mise en conformité des pièces non conformes.
- Les pièces sont détruites par Abipa.

Otherwise:

- The parts are returned to the external service provider at their expense for compliance of non-compliant parts.
- The parts are destroyed by Abipa.

De manière générale, le prestataire externe est responsable de supporter les coûts liés à ces non-conformités. En cas de LTA signé, ceci inclut toute pénalité émise par nos clients en cas d'escape.

In general, the external service provider is responsible for bearing the costs related to these non-conformities. In case of a signed LTA, this includes any penalty issued by our customers in case of escape.

### Pièces rebutées

Le prix des pièces rebutées à la suite d'une non-conformité du prestataire externe pourra être chargé au prestataire externe, selon des modalités discutées avec lui (prix de la matière, gratuité des prochains traitements, etc...).

### Scrap parts

The price of parts rejected following non-compliance by the external service provider may be charged to the external service provider, according to terms discussed with him (price of the material, free future treatments, etc...).

Le prestataire externe ne doit jamais rebuter les pièces lui-même. Elles doivent être étiquetées « non conformes » et expédiées chez Abipa.

The external provider must never reject the parts himself. They must be labeled "non-compliant" and sent to Abipa.



## Lettre de divulgation

Le prestataire externe doit informer Abipa par écrit lorsqu'une non-conformité est découverte dans les 24h suivant, un produit déjà livré. La lettre de divulgation devra comporter un en-tête au nom de l'entreprise et être signée par la personne responsable de la Qualité. La lettre devra être envoyée à l'attention de l'agent Qualité d'Abipa.

En outre, celle-ci devra comporter :

- Une description claire de la non-conformité
- L'identification de la pièce et toutes les données de traçabilité (numéro de lot, bon de travail, bon de commande, quantité, date de réception, réalisation, d'expédition, l'adresse d'expédition, etc...)
- Action corrective à court terme
- Analyse de la cause racine
- Actions correctives et préventives à long terme (délais et responsabilité des actions)

## **Évidence d'acceptation des produits<sup>10</sup>**

Lorsque des supports d'acceptation de produits sont utilisés (p. ex., tampons, signatures électroniques, mots de passe), le prestataire externe doit mettre en place un processus pour contrôler les supports appropriés pour :

- Éviter les abus
- Établir une traçabilité stricte jusqu'à l'utilisateur autorisé (identifiant unique)
- Éviter les doublons
- S'aligner sur les responsabilités et les autorités définies dans le système qualité en place
- Maintenir le bon état et la lisibilité.

## **Évaluation de performance des prestataires externes**

Le prestataire externe s'engage à atteindre les objectives qualités déterminées par Abipa notamment :

- Sur les livraisons à temps
- Sur la conformité des produits
- Sur la réponse aux actions correctives

Une mesure mensuelle de ces indicateurs est réalisée par Abipa et les résultats portés à la connaissance du prestataire externe. Ces résultats serviront de base à la revue qualité menée par Abipa avec son prestataire externe. Lorsque cela sera nécessaire, un plan d'amélioration continue sera demandé.

## Disclosure Letter

The external provider must inform Abipa in writing when nonconformity is discovered within 24 hours of a product already delivered. The disclosure letter shall include a letterhead with the name of the company and be signed by the person responsible for quality. The letter should be sent to the attention of Abipa's Quality Agent.

In addition, it should include:

- A clear description of the non-compliance
- The identification of the part and all the traceability data (batch number, work order, purchase order, quantity, date of receipt, production, shipping, shipping address, etc...)
- Short term corrective action
- Root cause analysis
- Long-term corrective and preventive actions (deadlines and responsibility for actions)

## **Product acceptance<sup>10</sup>**

When product acceptance media are used (e.g., stamps, electronic signatures, passwords) the external provider shall have a process in place to control the media appropriately to:

- Avoid misuse
- Establish strict traceability to the authorized user (unique ID)
- Avoid duplication
- Align to responsibilities and authorities defined within the quality system in place
- Maintain good condition and legibility.

## **Évaluation de la performance des prestataires externes**

The external provider undertakes to achieve the quality objectives determined by Abipa, in particular:

- On time deliveries
- On the conformity of the products
- On the response to corrective actions

A monthly measurement of these indicators is carried out by Abipa and the results brought to the attention of the external service provider. These results will serve as the basis for the quality review conducted by Abipa with its external service provider. When necessary, a continuous improvement plan will be requested.

<sup>10</sup> Ref AS13100 par 8.4.2.4, 8.5.2.1